

République Démocratique du Congo
MINISTÈRE DU COMMERCE EXTERIEUR
Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la Région des Grands-Lacs (PFCIGL)

RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR INTERNE

TERMES DE REFERENCE

1. Introduction

1.1. Contexte général du projet

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque Mondiale pour l'exécution du Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la Région des Grands-Lacs (PFCIGL), placé sous la tutelle du Ministère du Commerce Extérieur.

L'objectif de développement du projet est de faciliter les échanges et d'améliorer la commercialisation des chaînes de valeur sélectionnée, ciblant principalement les petits commerçants et les femmes commerçantes dans les régions frontalières de la région des Grands Lacs.

Le PFCIGL vient en appui à la mise en œuvre de mesures en vue de répondre aux obstacles les plus contraignants le long de la frontière entre la RDC et ses voisins de la Région des Grands-Lacs, à savoir la faiblesse des infrastructures, les réformes de procédures et la gestion des frontières. Un appui sera également apporté à une politique de consultation régionale ainsi qu'aux mécanismes d'harmonisation et de mise en œuvre des réglementations adoptées au niveau régional, en particulier celles développées par le COMESA.

A la suite du PFCGL, le Gouvernement de la RD Congo compte mettre en place le Projet de Facilitation de Commerce et d'intégration dans la Région de Grands Lacs (PFCIGL) en vue de répondre encore mieux aux besoins de facilitation du commerce dans le cadre de l'intégration régionale.

Le PFCIGL donnera suite aux activités du PFCGL en cours de réalisation et va intégrer la modernisation des infrastructures frontalières, portuaires et routières ciblées ainsi que la réalisation des centres de stockage et de centre de transformation des produits agricoles.

Le PFCIGL sera étroitement coordonné avec d'autres interventions de la Banque Mondiale et d'autres bailleurs dans la zone du projet conformément à la nouvelle stratégie de la Banque Mondiale pour la RDC.

1.2. Composantes du projet

Le Projet comprend 4 composantes ci-après :

Composante 1. Amélioration du cadre politique et réglementaire du commerce transfrontalier

- Sous-composante 1.1 : Simplification des procédures pour les petits commerçants et réforme politique

- Sous-composante 1.2 : Mise en œuvre des frontières intelligentes
- Sous-composante 1.3 : Élargissement des mesures en rapport à la Covid-19 dans le secteur du petit commerce
- Sous-composante 1.4: Coordination régionale

Composante 2 : Amélioration des infrastructures commerciales de base

- Sous-composante 2.1 : Réhabilitation et modernisation des postes frontières
- Sous-composante 2.2 : Construction et développement de marchés frontaliers
- Sous-composante 2.3 : Réhabilitation des ports lacustres
- Sous-composante 2.4 : Construction et réhabilitation des routes d'accès locales
- Sous-composante 2.5 : Études de faisabilité

Composante 3 : Appui à la commercialisation de chaînes de valeur transfrontalières sélectionnées

- Sous-composante 3.1: Fourniture d'infrastructures partagées pour la production de biens d'exportation à forte valeur ajoutée
- Sous-composante 3.2 : Activités de promotion des exportations de produits sélectionnés
- Sous-composante 3.3 : Appui aux associations et coopératives de femmes et de jeunes
- Sous-composante 3.4 : Appui à l'étiquetage, à la certification et à la conformité de produits sélectionnés

Composante 4 : Appui la mise en œuvre et le suivi et évaluation

- Sous-composante 4.1 : Appui à la mise en œuvre et communication
- Sous-composante 4.2 : Suivi-évaluation du projet
- Sous-composante 4.3 : Suivi de l'intégration régionale dans la zone du COMESA

1.3. Agences d'exécution

Le Ministère du Commerce Extérieur assure la responsabilité globale de la coordination, de l'exécution et de la supervision du projet au niveau national. Le Ministère du Commerce Extérieur, à travers l'Unité de Gestion du Projet, gère toutes les composantes du Projet, à l'exception de la composante 2 dont l'exécution est confiée à la Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics. Cette dernière a aussi dans sa charge la gestion des Fonds pour la Préparation du Projet (PPA).

Tandis que les pays ont la responsabilité ultime de la mise en œuvre des activités au niveau national, un Comité de pilotage régional constitué d'un représentant désigné par chaque pays de la Région des Grands Lacs et d'un représentant du COMESA, assure la supervision de ces activités et joue un rôle essentiel dans le maintien du dialogue et la coordination de la gestion transfrontalière à l'échelon régional.

2. MISSION DE L'EXPERT

Sous la supervision directe du Coordonnateur de l'UGP/PFCIGL, l'Auditeur Interne devra exécuter les missions d'audit interne du Projet en conformité avec les normes internationales régissant la pratique professionnelle de l'Audit Interne et les procédures admises. Il aura pour mission principale de s'assurer de l'application des procédures dans le domaine de l'administration générale, de la gestion financière, de la passation des marchés, du suivi de la mise en œuvre adéquate des contrats signés avec les différents prestataires du Projet en veillant au respect et à l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Projet. L'AI devra faire preuve d'indépendance, d'intégrité et d'éthique dans l'exercice de ses fonctions.

2.1. L'objectif de la mission.

L'objectif principal de la mission est de rassurer la coordination du projet sur le degré de maîtrise des risques liés aux activités du Projet en lui apportant ses conseils pour améliorer la gestion desdits risques, ainsi que de contribuer à l'atteinte des objectifs assignés au Projet.

2.2. Contenu de la mission

L'Auditeur Interne veillera à :

- Définir la stratégie d'audit interne du Projet et la mettre en œuvre ;
- Élaborer/Mettre à jour les principaux outils de l'audit interne à savoir la charte de l'audit interne, manuel de l'audit interne, code de déontologie et la cartographie des risques du Projet ;
- Établir à l'attention de la Coordination son plan annuel d'audit basé sur les risques majeurs du Projet dans lequel il décrit de manière explicite les phases de sa mission.
- Mettre en place tous les outils synthétisant l'exercice de sa mission (les comptes rendus d'entretiens validés par les audités, les feuilles de travail qui matérialisent ses travaux, les outils spécifiques à l'audit interne comme : la feuille de Résolution et Analyse des problèmes (FRAP).
- Produire à l'attention du Coordonnateur et de la Banque mondiale des rapports d'audit trimestriels offrant une vision synthétique de sa mission ;
- Veiller à ce que les procédures de l'UGP/PFCGL soient conformes aux directives de la Banque mondiale et aux principes de transparence et de saine gestion ;
- Évaluer par une approche systématique et méthodique les processus de gestion des risques, de contrôle et d'administration du Projet par l'examen de tous les services : comptables, financier, passation des marchés, et autres partenaires dans l'exécution des activités du Projet ; il prêtera une attention particulière, notamment au respect de pratiques saines en matière de gestion financière et de passation des marchés relatives aux acquisitions des biens, travaux, services de consultants et, à l'application objective des clauses contenues dans les conventions avec les autres parties prenantes à la mise en œuvre du projet ;
- Identifier les éventuels dysfonctionnements constatés ainsi que leurs conséquences et, proposer les mesures correctives appropriées pour y remédier incluant des mises à jour/amendement du manuel de procédures au besoin ;
- Conduite des missions d'audit opérationnel aussi bien au niveau de la Coordination Nationale qu'auprès des autres parties prenantes, bénéficiant des financements du Projet ;
- Évaluer le système du contrôle interne lié à l'efficacité et à l'efficience de l'exécution des activités du Projet ;

- Contrôler régulièrement les transactions financières liées aux activités du Projet, fournir une assurance raisonnable quant à leur exécution régulière, sincère et exempte de fraudes, erreurs et corruption éventuelles ;
- Mener les missions spéciales d'investigations ainsi que des contrôles inopinés dans le respect des règles spécifiques à l'Audit Interne ;
- S'assurer que les recommandations des auditeurs externes et missions de supervision de l'IDA sont prises en compte et dûment exécutées par les structures ayant la mission de leur mise en œuvre ;
- Présenter un tableau de suivi de la mise en œuvre de toute recommandation formulée par toutes les sources de contrôle (audit interne, audit externe, supervision, etc)
- Recommander, le cas échéant, des mesures idoines d'amélioration des procédures permettant un fonctionnement efficient du Projet ;
- Travailler en collaboration avec les auditeurs externes (financier et technique) ainsi que les équipes de supervision de la Banque Mondiale.

2.3. **Résultats attendus**

- Outils de travail de l'audit interne mis en place ou mis à jour;
- Risque d'audit identifiés et évalués à partir de la cartographie de risque ;
- Plan d'audit annuel établi sur la base des risques identifiés
- Activités et opérations (financières et autres) du Projet régulièrement contrôlées en fonction de ces risques et du plan annuel établi ;
- Recommandation et actions efficaces initiées pour :
 - La bonne application des procédures de gestion des projets et de passation des marchés ;
 - L'utilisation efficace des ressources du projet ;
 - La fiabilisation des systèmes d'information (financiers et autres) du Projet ;
 - La sécurisation du patrimoine du Projet.
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit interne et des autres missions de contrôle auprès du projet par les entités auditées suivies et évaluées. Un tableau de suivi de toutes les recommandations doit être annexé aux différents rapports d'audit.

3. **RAPPORTS**

L'Auditeur Interne établira les rapports d'audit relatifs aux missions réalisées suivant les normes professionnelles. Il préparera également les rapports d'activités **trimestriels de l'Audit interne qui seront chaque fois transmis à la Banque mondiale après validation en interne par la Coordination Nationale du Projet**, en vue de l'élaboration du rapport global sur l'avancement du Projet.

L'expert établira également un rapport annuel, et participera à la rédaction du rapport annuel des activités du Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la Région des Grands Lacs.

4. **PROFIL DE L'EXPERT**

Le consultant devra répondre au profil ci-après :

- Avoir un diplôme supérieur BAC+4/BAC+5 au minimum en audit, comptabilité, gestion, et contrôle de gestion ou en gestion financière ou tout autre diplôme équivalent etc...);

- Avoir une bonne connaissance des normes internationales d’audit interne et du COSO ;
- Avoir une formation spécifique en audit interne ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures de gestion des projets financés par des partenaires au développement (Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, Union Européenne, Système des Nations Unies...) ;
- Avoir au moins cinq ans d’expérience effective en tant qu’Auditeur Interne dans un Projet à financement extérieur ou dans l’Administration ou dans une grande entreprise, ou en tant qu’auditeur dans un cabinet d’audit ou d’expertise comptable (Niveau Senior) ;
- Avoir des connaissances des Directives de gestion financière de la Banque mondiale ;
- Avoir une bonne capacité à travailler sous pression ;
- Avoir la capacité à agir en âme et conscience et à faire preuve d’indépendance d’esprit dans l’exercice de ses fonctions ;
- Avoir une bonne moralité ;
- Atouts :
 - a) Avoir une connaissance en passation des Marchés de la Banque Mondiale ;
 - b) Avoir une maîtrise de l’outil informatique ;
 - c) Avoir une connaissance du logiciel comptable TOM pro ;
 - d) Avoir une connaissance de la langue anglaise (écrit et oral).

5. Calendrier et durée de la mission

Le démarrage de la mission interviendra après la mise en vigueur du financement du Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la Région des Grands Lacs (PFCIGL), pour une durée d’un an, assortie d’une période probatoire de 6 mois. Le contrat est renouvelable après une évaluation des performances jugée satisfaisante par le projet.

6. Lieu de la mission

La mission sera exécutée à l’Unité de Gestion du Projet basée à Bukavu. Des missions ponctuelles à Kinshasa, à l’intérieur des provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu et à l’extérieur du pays peuvent être nécessaires.